

Motion du 8 février 2018 – Jean-François Roberge, député de Chambly

M. Roberge : M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante conjointement avec le député de Lac-Saint-Jean, le député de Gouin, le député de Groulx et le député de Gaspé :

«Que l'Assemblée nationale souligne le courage et la persévérance dont fait preuve M. Charles McKenna dans son parcours scolaire;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de réviser le règlement touchant la suspension d'un étudiant afin de permettre d'adapter le parcours scolaire des jeunes souffrant de différents diagnostics et troubles d'apprentissage;

«Que l'Assemblée nationale demande à la ministre de l'Enseignement supérieur de s'engager à l'instauration de plans stratégiques de réussite prévoyant que des cégépiens à besoins particuliers puissent étudier à temps partiel tout en étant considérés comme à temps plein;

«Que l'Assemblée nationale demande l'embauche des professionnels manquants pour le soutien des élèves en difficulté.»